

SOCOTEC

SOCOTEC Agence HSE

5, rue du Coutelier

44 800 Saint Herblain

Téléphone : 02 28 01 77 40

Télécopie : 02 28 01 94 50

LA FOURNEE DOREE ATLANTIQUE

ZA Sud des Achards

CS 60014 – 6 Rue de l'Océan

85150 LES ACHARDS

**Dossier de demande d'autorisation
d'exploiter une installation classée
pour la protection de l'environnement**

*(Version consolidée intégrant les compléments demandés dans le
courrier du 13 juin 2017, les évolutions récentes du site et un projet
d'extension de la production*

REGULARISATION ADMINISTRATIVE

- ▶ Adresse du site : ZA Sud des Achards - 6 Rue de l'Océan - 85150 LES ACHARDS
- ▶ Date d'édition du rapport : Octobre 2017
- ▶ Numéro de dossier Socotec : 1512E14Q5044
- ▶ Référence du rapport : E14Q516559

Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions

Pour tout complément d'information, votre interlocuteur SOCOTEC est à votre disposition.

- ▶ Rédacteur du rapport : Malvina MARAIS – malvina.marais@socotec.com

La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.

PREAMBULE

Cette étude a été réalisée par

MARAIS Malvina

**Chargés d'affaires à SOCOTEC
Environnement- Risques industriels**

SOCOTEC

Agence HSE Région Ouest - Nantes

5 rue du Coutelier,

44 800 ST HERBLAIN

Tél : 02 28 01 77 40

malvina.marais@socotec.com

Les éléments techniques, les descriptifs et les plans à partir desquels est élaboré ce dossier ont été fournis par la société LA FOURNEE DOREE ATLANTIQUE qui en assure l'authenticité et en assume la responsabilité et plus spécifiquement avec la collaboration de :
MONSIEUR FRANCK GAUTHIER, ANIMATEUR SECURITE ENVIRONNEMENT

OBJET DU PRESENT DOCUMENT

LES ETUDES D'IMPACT ET DE DANGERS CI-APRES SONT REALISEES DANS LE CADRE DE LA
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AU TITRE DES ARTICLES R.512-2 ET SUIVANT DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.
A CES ETUDES D'IMPACT ET DE DANGERS EST JOINTE UNE NOTICE D'HYGIENE ET SECURITE

Le présent dossier de demande d'autorisation décrit d'une part, les impacts et les risques liés aux activités l'usine LA FOURNEE DOREE ATLANTIQUE qui est implantée sur la Z.A. Sud des Achards aux Achards et d'autre part, les mesures préventives et compensatoires à prendre en considération, conformément aux articles R512-3 à R512-9 du Code de l'Environnement. Il présente donc les éléments suivants :

- Le cadre réglementaire dans lequel se situent les installations du site, l'ensemble des éléments administratifs à fournir, ainsi que les caractéristiques et le mode de fonctionnement des installations dans la présente pièce intitulée Document Administratif et Technique,
- La description de l'état initial de l'environnement et les caractéristiques du site,
- Une étude d'impact permettant de définir les impacts liés aux activités du site sur l'environnement et la santé, qu'ils soient directs ou indirects, permanents ou temporaires ainsi qu'une justification des choix technologiques et une description des mesures compensatoires qu'il convient de mettre en œuvre pour réduire, supprimer ou compenser les effets dommageables du site, regroupés dans le Dossier d'impact ; ce dossier comprend également un ensemble d'études fournies dans un dossier d'annexes ;
- Une étude de dangers liés aux activités de l'usine,
- Un résumé non technique permettant d'appréhender de manière simple l'ensemble de la problématique,
- Une notice hygiène et sécurité qui s'attache à vérifier que les dispositions de sécurité pour les travailleurs sont bien été respectées,
- Les pièces graphiques et notamment les 3 plans demandés à l'article R512-6 du Code de l'Environnement.

CONTENU DU DOSSIER

- 1. LETTRE DE DEMANDE**
- 2. RESUME NON TECHNIQUE**
- 3. DOSSIER ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**
- 4. ETUDE D'IMPACT**
- 5. ETUDE DE DANGERS**
- 6. NOTICE D'HYGIENE ET DE SECURITE**
- 7. DOSSIERS GRAPHIQUES**
- 8. ANNEXES**

L'enquête publique relative au site LA FOURNEE DOREE ATLANTIQUE (LFDA) est régit par les articles R 123-1 et suivants et R512 -14 et suivants du Code de l'Environnement. L'insertion de la procédure d'enquête publique dans la procédure de demande d'autorisation d'exploiter ICPE est décrite dans le synoptique présenté en page suivante.

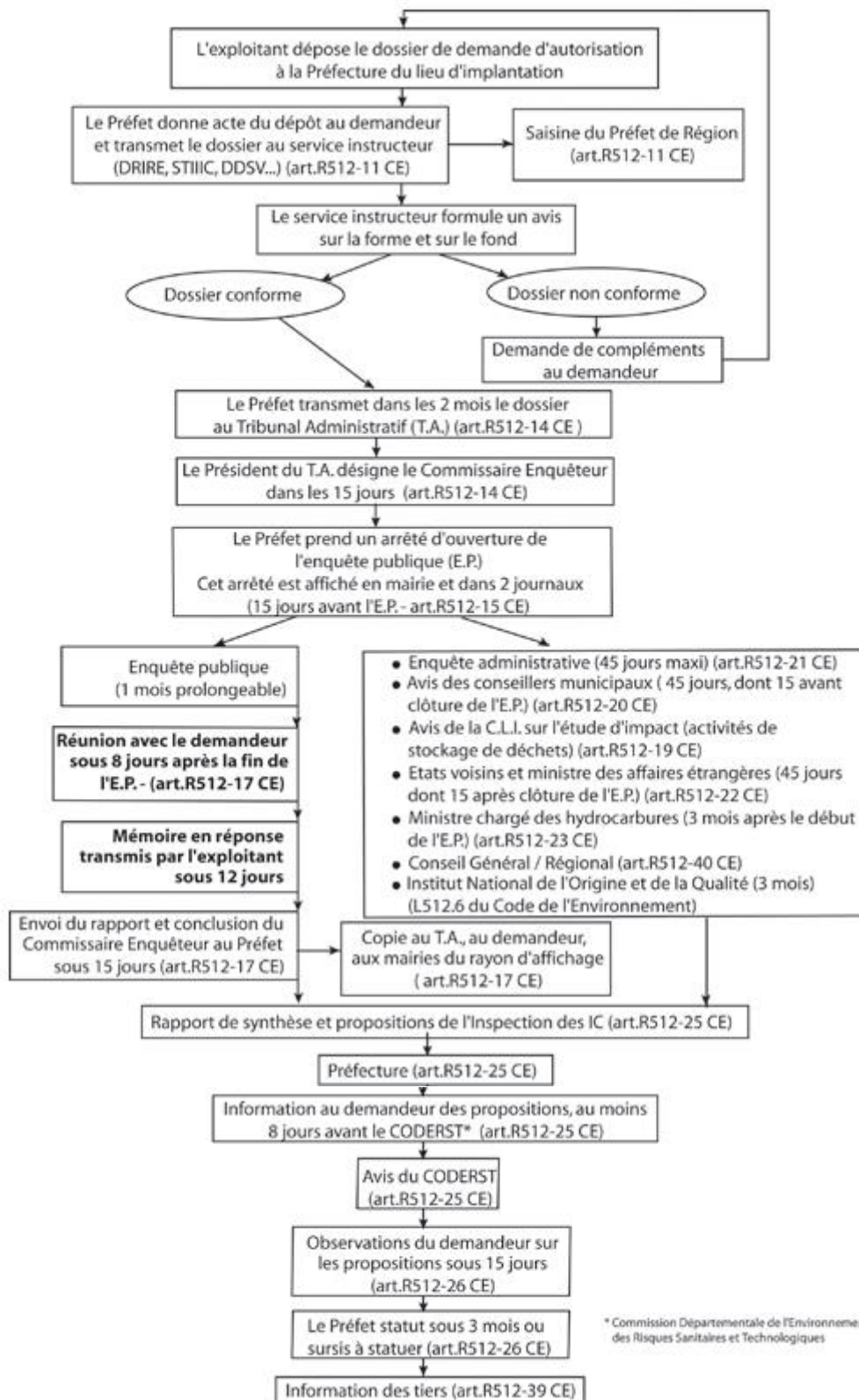
Aucune concertation préalable au dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE n'a été réalisée.

Concernant les autres autorisations nécessaires pour réaliser l'extension du bâtiment (lignes 8, 9 et 10) de la société LFDA, celle-ci a uniquement nécessité le dépôt d'une demande de permis de construire en avril 2016 mais aucune autre autorisation n'a été nécessaire.

Outre le permis de construire, seule l'autorisation relative aux installations classées pour la protection de l'Environnement est nécessaire.

Le dossier de demande d'autorisation ICPE comporte une étude d'impact et son résumé non technique.

LOGIGRAMME DE LA PROCEDURE D'AUTORISATION



* Commission Départementale de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques